

Magescq

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

AVENIR



Giratoire route le Léon :
le chaudron magique, offert par un anonyme



Aire de jeux - "Les Rives du Magescq"



La dame blanche, place des Arènes :
offert par un anonyme

Il se passe toujours quelque chose...
Depuis peu, Magescq fait vivre son site internet...

Nous avons voulu doter notre commune d'un site résolument moderne :
les menus interactifs vous aideront dans vos recherches.

Les bâtiments remarquables, les lieux de vie du village et ses paysages environnants agrémenteront
vos découvertes par des galeries de photos originales.

La création de ce site a été élaborée en partenariat avec l'Agence Eliptik de Magescq.

Rendez-vous sur : mairie-magescq.fr



BUDGET P04 > 05

CONSEIL MUNICIPAL P06 > 07

ELECTIONS / ENQUÊTES P08

MÉDIATHÈQUE P09

CENTRE DE LOISIRS P10

MONUMENT P11

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE P12

BRÈVES P13 > 14

MACS P15

ASSOCIATIONS P16

DATES À RETENIR P17

PORTFOLIO P18 > 19

Le mot du Maire

Magescquoises et Magescquois chers amis,

C'est une grande satisfaction pour votre conseil municipal et moi-même de vous offrir l'aménagement abouti de ce quartier des arènes, destiné à recevoir toutes les générations de ce village. Il s'y mêle le commerce, l'artisanat et les nombreuses activités de nos associations sportives et culturelles.

La population entière de notre village est vivement invitée à s'approprier cet espace sécurisé et paysager, situé entre l'avenue de Marenne et la rue du Marché.

Cela a été possible grâce au travail créatif fourni avec constance par les diverses équipes d'élus qui se sont succédées, depuis la construction des arènes jusqu'à l'ouverture de cette nouvelle boulangerie.

Le développement de ce quartier, bousculera un petit peu les habitudes, mais changera à jamais le visage de notre commune.

Il sera je l'espère, ce lieu de rencontre privilégié, ce lien social nécessaire à l'équilibre de notre société communale.

L'église est encore plus majestueuse depuis que sa façade sud nous offre ses murs rénovés.

Son architecture nous raconte son histoire.

Le site Internet officiel de la commune est ouvert, mairie-magescq.fr Magescq ouvre en grand ses portes et ses fenêtres sur le monde.

Ainsi avance notre village, par l'amélioration de notre cadre de vie, le respect de notre patrimoine, notre communication vers l'extérieur,

Sous les rayons de l'été, c'est notre message d'espoir.

Jean-Claude Saubion
Maire de Magescq

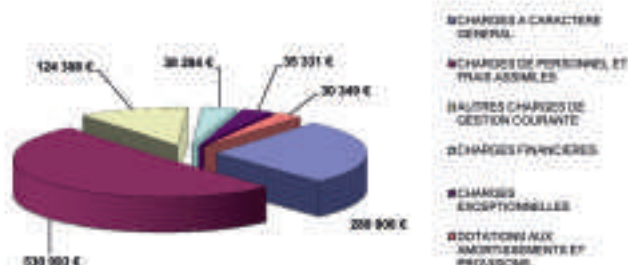
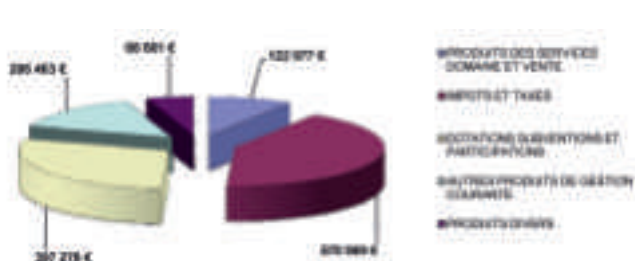


LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif présente les résultats comptables 2009, en fonctionnement et investissement.

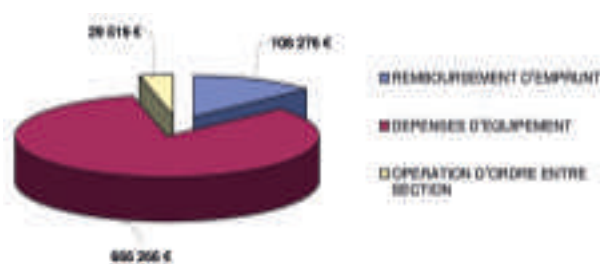
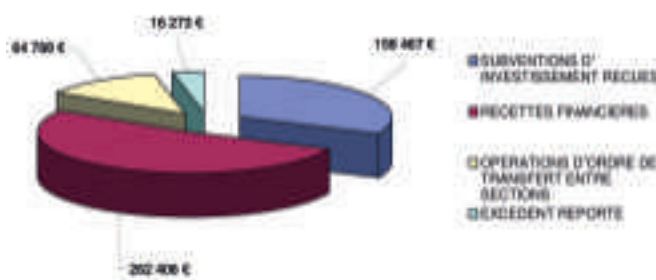
Recettes fonctionnement 2009 : 1 366 348 €

Dépenses fonctionnement 2009 : 1 040 161 €



Recettes d'investissement 2009 : 501 934 €

Dépenses d'investissement 2009 : 804 061 €



Grâce à la fois, à une gestion rigoureuse des dépenses courantes de fonctionnement en 2009, et aux excédents des budgets annexes, la commune a dégagé une marge d'autofinancement suffisante autorisant la couverture totale des besoins d'investissement après enregistrement des subventions et affectation des excédents reportés.

Nous n'avons donc pas eu recours à l'emprunt, et l'endettement de la commune est de 569€/habitant au 31/12/2009, ce qui reste admissible.

Toutes nos dépenses d'équipement (666.000€) prévues ont été réalisées (aménagement des abords des arènes, fin des travaux du tennis club et de l'extension des arènes, rénovation de l'église, travaux à l'immeuble Lafargue, travaux sur les réseaux de voirie, achat de matériel - tractopelle notamment - et de mobilier,...)

2009 a été une année où nous avons voulu conforter l'évolution de notre village par des réalisations profitables à toutes les générations.

LE BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, les recettes et dépenses de notre collectivité pour l'année 2010. Il présente donc les ressources et les charges en fonctionnement et investissement avec pour objectif leur adéquation : c'est un acte de prévision construit dans un environnement économique incertain qui prend en compte les orientations de notre commune pour les années à venir.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés sont dans la continuité de l'exercice précédent.

SECTION FONCTIONNEMENT : un budget prudent et réaliste a été élaboré avec en ligne de mire la maîtrise de l'augmentation des charges imposée par des craintes sur l'avenir des ressources fiscales.

Nous avons aussi dû tenir compte de « l'après tempête » qui nous prive de revenus significatifs dans l'attente d'une remontée des prix de vente du bois. Dans ce contexte d'incertitudes, nous continuons néanmoins à privilégier une augmentation modérée des taxes (augmentation de 1,5% de la taxe d'habitation, de 2,5% du foncier bâti et de 1,5% du foncier non bâti).

SECTION INVESTISSEMENT : pour favoriser l'attractivité de notre village, nous maintenons notre politique de développement en poursuivant les investissements qualitatifs nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie.

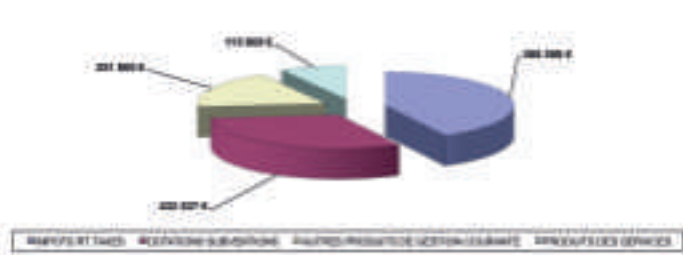
Quelques projets importants :

- la création du nouvel espace commercial sera achevée dans son cadre totalement rénové et aisément accessible, avec une ouverture prévue début juillet 2010 ;
- la réflexion engagée sur l'aménagement et la mise en valeur de l'avenue de Marenne et de la place de l'église sera poursuivie avec le choix d'un bureau d'études chargé de définir un programme d'intervention ;
- le projet de construction d'une nouvelle classe sera mené à son terme et devra intégrer les nouvelles règles du développement durable ;
- la rénovation extérieure et intérieure de l'église sera terminée lui rendant ainsi son prestige et son lustre ;
- l'exiguïté du cimetière oblige son agrandissement ;
- l'acquisition de foncier et des travaux de voirie sont nécessaires pour améliorer la circulation vers le nouvel espace commercial ;
- des opérations d'entretien sur le réseau pluvial sont obligatoires ;
- le renouvellement de nombreux panneaux de rue est à réaliser rapidement.

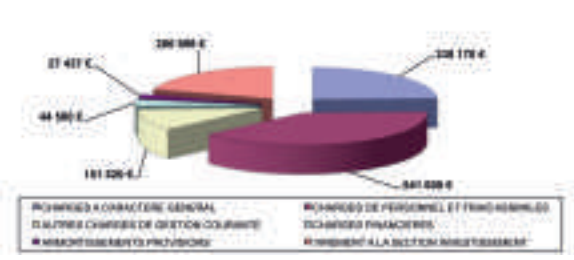
Le recours à l'emprunt (après une année 2009 où nous avons privilégié l'autofinancement) sera envisagé pour équilibrer le solde des investissements, tout en maintenant un niveau correct d'endettement par habitant.

..... qui ne nous font pas oublier notre souci majeur de développer harmonieusement notre village par la création de la ZAC qui favorisera la mixité sociale autour d'un projet innovant.

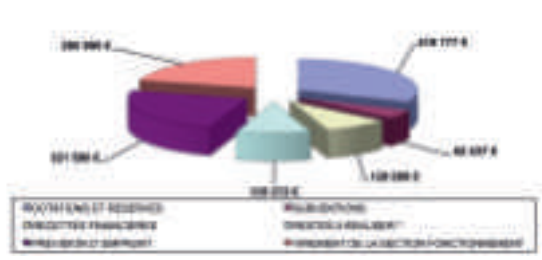
Recettes fonctionnement 2010 : 1 384 125 €



Dépenses fonctionnement 2010 : 1 384 125 €

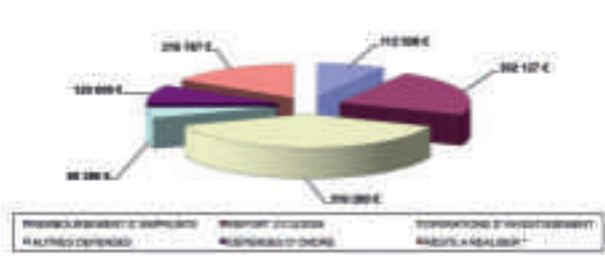


Recettes investissement 2010 : 1 339 984 €



* Recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre

Dépenses investissement 2010 : 1 339 984 €



* Dépenses engagées au 31/12/2009, et non mandatées

Séance du 25 Novembre 2009

TV Landes : M. Poinsignon est venu présenter TV Magescq et faire une proposition de prix. Après discussion, et avant de se prononcer, le Conseil souhaiterait étudier également la création d'un site Internet. M. Le Maire est chargé de contacter l'agence Eliptik et l'Alpi pour l'explication des démarches à accomplir en vue de cette création.

Centrale Photovoltaïque : Les démarches se poursuivent et sont assez complexes. M. Le Maire rend compte de la réunion avec l'ONF pour la préparation du bail avec la société 2 NDSKY SOLAR en vue d'une location éventuelle de terrain.

Restaurant scolaire : Certains enfants ont un comportement de plus en plus difficile à la cantine et à la récréation. Il est décidé :

- de tester un nouvel aménagement des services de la cantine
- de mettre en place un permis à points qui peuvent être perdus pour : non respect de la nourriture, insultes envers le personnel ou ses camarades, gestes violents envers ses camarades, attitudes dangereuses dans la cantine.

Le règlement de la cantine sera distribué aux parents.

Espace commercial : Les travaux ont commencé comme prévu. Le montant estimatif des travaux s'élève à 574.500 €.

Plusieurs organismes ont été contactés. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le projet de financement présenté par le Crédit Agricole soit

- un prêt d'un montant de 200.000 € sur 2 ans pour le financement de la TVA
- un prêt de 385.100 € sur 20 ans

La Poste : Les représentants de La Poste sont venus présenter le bilan du bureau local. Ils souhaitent diminuer fortement les heures d'ouverture, mais le conseil exige que le bureau soit ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et le Samedi de 9h à 12h.

Avenue de Marenne : M. Le Maire présente le dossier d'aménagement établi par M. DUBOS du CAUE. Une réunion avec les services financeurs concernés est programmée pour le mois de Janvier.

Pluvial : Le réseau pluvial est détérioré entre les habitations Mora et Peronnet. Le Conseil décide qu'il sera refait par l'Entreprise Campistrion Sagardia sur un passage très étroit (1m).

MACS : Le Conseil vote une modification statutaire de l'article 7.1 Actions sociales de la communauté de communes.

Centre Musicaux Ruraux : Les centres musicaux ruraux augmentent de 3.02 % le tarif de l'heure, soit 1.535 € à compter du 1er Janvier prochain en année pleine.

Séance du 16 Décembre 2009

Tickets Cantine : Le Conseil décide de réévaluer les tarifs de la cantine scolaire de 2.43 % ce qui correspond à une hausse de 0.05 € et porte le prix du ticket à 2.10 €

SYDEC : Le comité syndical du SYDEC a adopté des nouveaux statuts avec la création de dix comités territoriaux et deux commissions départementales Eau et Energie

Centrale Photovoltaïque : Les discussions sont difficiles avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex D.D.A) notamment pour l'autorisation de défricher.

Ligne LGV : M. Le Maire informe le Conseil que le nouveau tracé passerait au sud de la commune par la Zone Atlantisud.

FUN MotoSports : M. le Maire informe le Conseil que la SARL Fun Moto Sports a déposé une requête auprès de la cour Administrative d'Appel de Bordeaux à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif de PAU favorable à la commune et concernant le permis de construire de la maison du Sert.

Dépressage forêt : Le Conseil municipal approuve le planning des travaux à réaliser en forêt communale essentiellement du dépressage.

Séance du 3 Mars 2010

Comptes administratifs

Ils vous sont présentés en page 4, sous forme de tableau ils sont très explicites et rendent compte de la bonne santé financière de la commune.

Création de postes

Sébastien SAUBADU a été reçu au concours d'animateur qui correspond à son poste de directeur du Centre de loisirs. Le conseil décide de créer ce poste.

Mary PAGES : le conseil décide d'affecter Mary Pages uniquement à l'accueil et au centre de loisirs, de créer un poste d'animation et de modifier son temps de travail.

Peggy BICHE : le conseil décide d'adapter ses heures de travail conformément à sa demande, réparties entre son poste d'ATSEM et le centre de loisirs

Béatrice SAUBION : en raison de l'augmentation de l'activité du Centre de loisirs et de son travail à la cantine, le conseil décide de modifier ses horaires dans le cadre de son poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

Convention avec l'E.P.F.L : Pour l'achat du terrain Dumartin M. le Maire propose de passer une convention d'achat avec l'Etablissement Public Foncier des Landes. La commune remboursera 15% de la somme les 4 premières années et le solde la 5^{ème}.

Extension du cimetière : M. le Maire signale que le cimetière ne dispose que de peu d'emplacements libres. Il est possible de l'agrandir côté parking. Parallèlement à cela sera menée une démarche de récupération de concessions laissées à l'abandon.

Le conseil décide de procéder à l'extension du cimetière ; les plans seront réalisés par le cabinet de géomètres DUNE.

Achat défibrillateur : Le défibrillateur, premier maillon de la chaîne de secours, permet d'améliorer très fortement les chances de survie de victimes d'accidents. Le conseil décide d'adhérer au groupement de commande constitué par l'Association des Maires des Landes et d'acheter un défibrillateur.

Site Internet : Le conseil municipal confie la création du Site Internet de la commune à l'agence ELIPTIK.

Séjour à ski : Un séjour à ski a été organisé pour les jeunes de la commune conjointement avec la commune de Tosse. Le Conseil municipal fixe la participation des familles à 250€ par enfant

Achat terrain Chessel : M. le Maire fait part au conseil municipal de l'état d'avancement des négociations avec M. Henri Chessel pour

son terrain de 915 m² situé à proximité des arènes. Le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre les négociations en vue de l'acquisition de ce terrain qui présente un intérêt majeur pour la poursuite de l'aménagement global du centre bourg.

L'ONF a transmis le compte rendu de l'exploitation des bois suite à la tempête :

- pour les gros bois toutes les parcelles ont été exploitées pour une somme de 51.559,27 €
- pour les autres bois la commune percevra 8.325 €
- le projet de nettoyage porte sur une surface de 9.15 ha, il est demandé une aide de 13.714 €
- il est possible de mettre en vente la coupe rase prévue en 2009 : 10 ha pour environ 2400 m³. Il est décidé de consulter le prix de marché avant de prendre une décision.
- les semis reprendront sur la parcelle 14 d'une surface de 8 ha. Le débroussaillage sera fait par l'atelier communal.

Panneaux de rue : Beaucoup de panneaux indicateurs de rues ou chemins ayant disparu il faut prévoir leur remplacement, la pose étant effectuée par les services techniques, et la fourniture par la société Chelle.

Centrale photovoltaïque : Dans le cadre de la révision simplifiée du POS N° 3, une réunion de concertation aura lieu le mercredi 24 mars à 19 h à la Mairie.

Travaux salle Ramonbordes : Le Conseil décide de réaliser des travaux de réfection (murs et sol) dans cette salle ; l'entreprise B Castets est retenue.

Séance du 7 Avril 2010

Budget Primitif Principal : Le Conseil vote à l'unanimité une augmentation moyenne des taxes de 1.86% soit une hausse de 1.5% pour la taxe d'habitation, 2.5% pour le foncier bâti, 1.5% pour le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 444.363€.

Subventions : Le Conseil décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'A.C.C.A en vue de l'achat d'une chambre froide. L'ASM, Arrêt Création et la Société de pêche reçoivent respectivement 150, 100 et 15€ supplémentaires. Une aide de 1.000 € est attribuée en solidarité avec la population Haïtienne et 200 € pour l'association D' Aci Qu'em

Budget : La section de fonctionnement est équilibrée à 1.384.125 € et l'investissement à 1.339.984 €. Ce budget assure la continuité des travaux en cours comme la rénovation l'église, l'aménagement de la place des arènes ou bien de nouveaux programmes comme l'agrandissement du cimetière, la pose des panneaux de rue et de chemins, l'extension de l'école, l'étude de l'aménagement de l'avenue de Maremne, les frais de révision du POS liés à l'annulation du PLU.

Budget Forêt : Ce budget s'équilibre à 142.778 € en fonctionnement et 45.812 € en investissement; il est lié à l'opportunité de ventes de pins et à la demande du marché

Budget « Les Rives de Magescq » équilibré à 912.494 € en fonctionnement et 158.202 € en investissement.

Budget Espace Commercial : Il reste à fixer le dernier marché des aménagements extérieurs. Le budget global s'équilibre à 15.000€ en fonctionnement et 620.000 € en investissement.

Centre de loisirs : La commune a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le Centre de loisirs pour un montant de 2.000 €. Il est subventionné à 50% par la CAF 25% par MACS, il reste 500 € à la charge de la commune.

SYDEC : Le montant des travaux de l'alimentation Télécom, de la fibre optique, et de l'éclairage public pour la réhabilitation du presbytère et de ses annexes s'élève à 46.708 € TTC. Le Sydec apporte 27.969 € de subventions et préfinance la TVA.

Conseil d'école : Nathalie Lupé fait le compte rendu du conseil d'école :

- la demande de création d'une classe supplémentaire a été refusée par l'inspection d'Académie. En effet, par décision ministérielle, le taux d'encadrement a été porté de 25 à 27 élèves par classe pour solliciter une nouvelle ouverture.
- l'APE a fait un courrier à l'Académie pour spécifier les carences dans les remplacements depuis le début de l'année.
- Plusieurs voyages sont prévus en cette fin d'année scolaire
- Le permis à point à la cantine fait toujours débat
- Une mise au point est faite pour le budget fournitures qui est passé de 40 à 42 € par élèves

Délégués au SYDEC : Suite à l'élaboration de nouveaux statuts il est nécessaire de désigner les délégués :

- commission eau assainissement : Jean-Claude SAUBION
- commission énergie : Régis CRES

Lotissement les Rives du Magescq : Des propriétaires sollicitent l'autorisation de construire un mur de clôture côté route de Léon pour couper le bruit de la circulation, particulièrement intense en été. Le règlement du lotissement interdisant la construction de mur de clôture doit être modifié et approuvé par les deux tiers des propriétaires. Le cabinet de géomètres DUNE est chargé d'élaborer un projet.

Subvention tempête : Considérant les dégâts forestiers de la tempête KLAUS et le rapport de la mission ministérielle chargée d'évaluer ces dégâts, et après concertation entre les communes forestières du département, le Conseil décide :

- d'équilibrer le budget 2010 de la commune par une recette prévisionnelle de l'Etat calculée sur la recette moyenne constatée pour les exercices budgétaires 2006,2007et 2008
- d'inscrire la somme de 63.200 € dans le budget primitif 2010
- de solliciter auprès de M.le Préfet des Landes l'attribution d'une subvention correspondante.

Aménagement de l'espace commercial : Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 130.000 € le conseil autorise M. le Maire à mettre en place un plan de financement incluant des subventions possibles de l'Etat et du Département.

RÉSULTATS ELECTIONS RÉGIONALES 2010

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
inscrits	1284		1282	
abstentions	543		516	
votants	741	57,71%	766	59,75%
nuls blancs	32		42	
exprimés	709		724	
UMP Darcos	154	21,72%	191	26,38%
Europe écologie De Marco	55	7,75%		
MODEM Lassalle	58	8,18%	84	11,60%
FN Colombier	34	4,79%		
Front de Gauche Boulangier	22	3,10%		
Alliance écologie Chrétien	10	1,41%		
Lutte Ouvrière Malaty	6	0,84%		
PS Rousset	347	48,94%	449	62,02%
NPA Poutou	23	3,24%		

Enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols

Par arrêté n° 24 en date du 25 mai 2010 le Maire de MAGESCQ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols.

A cet effet, M. Philippe LAFITTE a été désigné par le Tribunal Administratif de Pau comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du **lundi 28 juin 2010 jusqu'au vendredi 30 juillet 2010** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 28 juin 2010 de 10 heures à 12 heures, le mardi 20 juillet 2010 de 14 heures 30 à 16 heures 30, et le vendredi 30 juillet 2010 de 15 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°3 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de MAGESCQ, 1 place de l'Eglise, BP n°7 40140 MAGESCQ.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Le Maire : Jean-Claude SAUBION

Enquête publique relative au projet de révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols

Par arrêté n° 26 en date du 25 Mai 2010 le Maire de MAGESCQ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols. A cet effet, M. Philippe LAFITTE a été désigné par le Tribunal Administratif de Pau comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du **lundi 28 Juin 2010 jusqu'au vendredi 30 juillet 2010** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 28 juin 2010 de 10 heures à 12 heures, le Mardi 20 juillet 2010 de 14 heures 30 à 16 heures 30 et le Vendredi 30 juillet de 15 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision simplifiée n°1 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de MAGESCQ, 1 place de l'Eglise, BP N°7 40140 MAGESCQ.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Le Maire : Jean-Claude SAUBION

Enquête publique relative au projet de révision simplifiée n°3 du Plan d'Occupation des Sols

Par arrêté n° 27 en date du 25 mai 2010 le Maire de MAGESCQ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°3 du Plan d'Occupation des Sols. A cet effet, M. Philippe LAFITTE a été désigné par le Tribunal Administratif de Pau comme commissaire enquêteur.

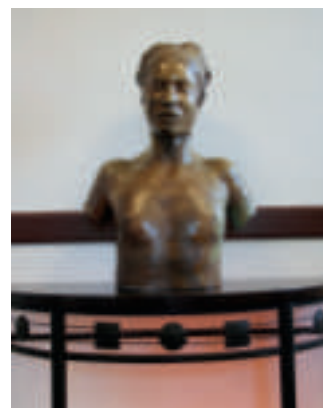
L'enquête publique se déroulera à la mairie du **lundi 28 Juin 2010 jusqu'au vendredi 30 juillet 2010** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 28 juin 2010 de 10 heures à 12 heures, le mardi 20 juillet 2010 de 14 heures 30 à 16 heures 30, et le vendredi 30 juillet 2010 de 15 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision simplifiée n°3 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de MAGESCQ, 1 place de l'Eglise, BP n° 7 40140 MAGESCQ.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Le Maire : Jean-Claude SAUBION



Sculpture offerte par un anonyme

Enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols

Par arrêté n° 25 en date du 25 mai 2010 le Maire de MAGESCQ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan d'Occupation des Sols.

A cet effet, M. Philippe LAFITTE a été désigné par le Tribunal Administratif de Pau comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du **Lundi 28 Juin 2010 jusqu'au Vendredi 30 juillet 2010** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 28 juin 2010 de

10 heures à 12 heures, le mardi 20 juillet 2010 de 14 heures 30 à 16 heures 30 et le vendredi 30 juillet 2010 de 15 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°4 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de MAGESCQ, 1 place de l'Eglise, BP n° 7 40140 MAGESCQ.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Le Maire : Jean-Claude SAUBION

CHRISTELLE LAHONTA : RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE

- Elle est chargée de l'accueil du public (bibliothèque et espace multimedia); des créneaux sont consacrés à l'accueil des scolaires.
- Elle assure le prêt, le retour des livres, romans, documentaires, bandes dessinées, revues mis à la disposition du public
- Elle s'occupe du rayonnage et du classement des livres et autres supports; de la gestion des commandes et du fonds de bibliothèque
- Elle prépare les animations, expositions en lien avec la bibliothèque départementale et la communauté de communes

3 ordinateurs sont à la disposition du public avec connexion internet et possibilité d'impression de documents.

De nombreux CD, DVD peuvent être prêtés ou consultés sur place.

Un grand merci aux bénévoles qui travaillent avec Christelle.

Heures d'ouverture au public :

mardi jeudi vendredi : 16h-18h / mercredi 10h-12h / 14h30-18h
samedi 10h-12h

L'équipe de la médiathèque



Enquête mystérieuse menée par les enfants



Durant ce premier semestre 2010, la médiathèque a accueilli l'exposition « vol d'art dans le polar » du 10 au 20 avril .Elle faisait partie de la manifestation départementale du salon du polar organisée par la médiathèque départementale en partenariat avec la communauté des communes Maremne Adour Côte sud. Ce salon était avant tout un forum des littératures policières avec des rencontres d'auteurs, des expositions, des spectacles programmés sur MACS. 253 personnes ont participé à cette enquête policière. Dans une étrange demeure, un cri s'échappe, une ambiance mystérieuse, des silhouettes furtives... ils sont entrés dans le décor jeu et ont mené leurs recherches, version cluedo géante.

Le mercredi 5 mai, nous avons organisé 2 ateliers de police scientifique animés par la compagnie des sciences de Soustons. 12 enfants ont pu se familiariser avec des expériences et des jeux policiers. Succès garanti !

Pour ces animations, 629€ d'achats de livres policiers enfants et adultes ont été effectués afin d'enrichir et diversifier notre fonds, nos lecteurs de romans policiers devenant plus nombreux. Coté petit loup, 225€ d'achat d'albums pour enfants ont été réalisés. Pour rappel, le budget alloué à la médiathèque est de 3500€.

L'automne 2010 verra l'astronomie comme nouveau thème de raliement. Le sujet étant particulièrement attractif, nous ferons une programmation la plus riche possible en proposant conférences, expos et spectacles. Pensez à regarder le panneau d'information ou le site internet !!

ACCUEIL DE LOISIRS

Tout va bien à l'accueil de loisirs, les enfants viennent de plus en plus nombreux pendant les vacances et les mercredis.

Ils ont pu relooker l'accueil grâce à leurs talents de peintres et de décorateurs. La fabrication de la pâte à modeler, la peinture à la pomme de terre, les pochoirs divers et d'hiver n'ont plus de secrets pour eux...

Lors du Carnaval, des masques variés ont également émergé pour égayer un défilé joyeux dans les rues et les commerces de Magescq, une cohorte bruyante et un peu effrayante pour les passants...

Pendant les vacances de février, les petits sont allés au marché et ont soigneusement choisi les fruits les plus mûrs, ils ont ensuite préparé une salade de fruits colorée et régalié leurs parents invités au goûter du vendredi... La pâtisserie était au programme également puisque cookies, muffins, bouchées coco, etc... complétaient le menu.

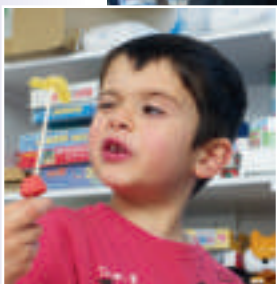
Les échanges avec les accueils voisins se multiplient ; ainsi, nous avons pu nous rendre à Léon pour des journées jeux endiablées, et accueillir Messanges dans le cadre du projet Polar initié par MACS et le réseau des médiathèques. Les plus grands ont ainsi pu préparer des romans-photos et des énigmes en images soumises aux copains de Messanges, tandis que ceux-ci nous emmenaient dans une enquête difficile à élucider...

Depuis peu, les sorties à la piscine Aygueblue ont été mises en place certains mercredis, un avant goût des vacances d'été qui se profilent déjà...

L'accueil sera ouvert du 05 juillet au 06 août. Le programme sera riche et varié, puisque tous pourront profiter de camps sous tente, sorties piscine ou culturelles, et selon les âges, activités sportives, manuelles, rencontres intercentres...

Renseignements-inscriptions à l'accueil.

Jolie tripléte



Ça a l'air bon !



Les terribles sur leurs machines...



Les raiders

DU CÔTÉ DES DJEUNS

Actualité riche pour les ados en ce début d'année. Le séjour Neige de cet hiver a connu un réel succès : 16 Magescqquois, accompagnés de 16 jeunes de Tosse-Saubion ont rejoint les Pyrénées pour dévaler les pistes blanches (ou noires) de la station de Piau Engaly. Quelques chutes évidemment, mais rien de cassé, pas même le moral malgré deux jours à skier dans le brouillard...

De nouvelles vocations sont nées sur la patinoire de Saint Lary... Brian Joubert n'a qu'à bien se tenir ! La succession est assurée au niveau des roulades artistiques...

La communauté de Communes a organisé un Raid sportif reliant Magescq à Soustons via Moliets et Azur... Trois équipes comportant des Magescqquois ont participé aux épreuves comportant de la course à pied, du VTT, du bike and run, du water-cross (course dans l'eau)... Epuisés, mais heureux d'avoir pu terminer, tous ont passé l'arche d'arrivée à Soustons avec le sourire. Au niveau des résultats, les CNLM terminent à une honorable 10ème place sur 20 équipes engagées, les Niala Zhulu 7èmes et 1ère équipe féminine, et Magescq-Bénesse sur le podium ! Bravo à tous pour leur esprit sportif, et leur comportement pendant ces deux jours.

Au niveau des projets de l'été, deux propositions : pour les 10-13 ans, un séjour dans la Haute Lande du 5 au 7 juillet, sous tente, avec canoë, piscine, etc...

Pour les 13-16 ans, le séjour à Paris est lancé ; 5 jours du 2 au 6 août avec un gros programme, Cité des Sciences, musées Grévin, Louvre, Tour Eiffel, Arc de Triomphe, Disney Land...

Pour tout renseignement/inscription, demandez Seb à l'accueil : 05 58 47 79 02

Que sont nos rêves de jeunesse devenus ????

A quinze ans, je m'appliquais à l'étude. A vingt, mon opinion était faite. À trente, je surmontais mes incertitudes (Confucius). Et maintenant...

La société, on l'a rêvée solidaire, écolos avant l'heure (du moins jusqu'à notre première mob). Et puis les années ont passé... Nous vivons maintenant dans un monde où ce sont les mots et non les actes qui ont du pouvoir. « Discours habiles et attitudes affectées dénotent rarement la vertu » disait Le Maître. Alors, l'éducation pourrait nous sauver ??

Etudier sans réfléchir est vain mais réfléchir sans étudier est dangereux. Autrefois, on étudiait pour soi, maintenant, on étudie pour impressionner les autres (Confucius). Mince alors nous voilà bien !!! L'intelligence de l'Homme alors ??????

L'intelligence n'est pas un don sacré, c'est la seule arme des primates. L'intelligence est la chose la mieux partagée, tout le monde juge qu'il en a assez, vu que c'est avec ça qu'il juge... (Descartes).

Et voilà, et voilà, je pérore et le temps passe et les œufs durent (Jean Yanne).

ÉCOLE

Le fonctionnement du restaurant municipal va évoluer à partir de la rentrée scolaire 2010. Mme Madeleine DEZEST, responsable de la cantine, a fait valoir ses droits à la retraite à partir de juillet 2010. Nous avons adhéré au projet de cuisine centrale de MACS qui desservira notre cantine en septembre 2011. En conséquence, durant l'année 2010/2011, le conseil municipal a pris la décision d'anticiper ce passage en liaison froide. Un marché public a été mis en place afin de choisir un prestataire. Un cahier des charges répondant à des critères qualitatifs précis a été validé :

- les repas doivent être préparés de manière traditionnelle
- les produits utilisés devront être du terroir ou produits « en circuit court », l'agriculture de manière raisonnée ou bio étant préférable.
- des repas diététiques pour les enfants sous suivi médical seront possibles
- le respect de la méthode d'hygiène HACCP est obligatoire

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 9 juin dernier, c'est l'Unité Centrale de Restauration (UCR) de l'Hopital de Dax, qui a été retenue pour assurer la confection et la livraison d'une moyenne de 20.000 repas annuels. Nous travaillons à la mise en place de ce nouveau fonctionnement tant au niveau du personnel qui doit être formé que de l'information des familles.

De nouvelles dispositions de réservation des repas seront nécessaires.

Côté investissement, une nouvelle salle de classe est en projet. L'attribution d'un nouveau poste d'enseignant obtenue en 2008 est pérennisée. La salle polyvalente servant actuellement de classe redeviendra un espace commun école et centre de loisirs. Un bureau pour le directeur de l'accueil de loisirs sera construit afin d'améliorer ses conditions de travail.

Les mamans 2010 à l'honneur



ÉGLISE SAINTE-MARIE DE MAGESCQ

Restauration des maçonneries et vitraux de la façade sud de la nef et du clocher

Les travaux en cours sur l'église Sainte-Marie s'inscrivent dans le cadre d'une démarche entreprise par la municipalité de MAGESCQ pour la restauration de cet édifice majeur du patrimoine communal.



L'architecture de l'abside semi-circulaire de l'église permet d'envisager que son édification remonte au XIII^{ème} siècle. L'église a ensuite été fortifiée par une surélévation crénelée pour répondre à des exigences de sécurité, vraisemblablement lors de la guerre de Cent Ans. Il en subsiste sur le chevet un chemin de ronde protégé de hauts merlons et le vestige d'une ancienne bretèche sur le mur sud protégeant une porte latérale aujourd'hui bouchée. La construction du clocher massif sur plan carré est sans doute postérieure. Dans les siècles suivants l'église connaît de nombreux remaniements et échappe au début du XX^{ème} siècle à un projet de démolition et reconstruction.

La charpente-couverture de la nef et de la sacristie a été restaurée en 2001. Une deuxième campagne de travaux en 2005 a porté sur des interventions intérieures : chauffage, éclairage, décor peint de l'abside...En 2008 c'est la façade nord de la nef qui a fait l'objet d'une restauration des vitraux et des maçonneries avec la réalisation d'enduits au mortier de chaux, recouverts d'un badigeon clair semblable aux traces retrouvées avant restauration.

La tranche de travaux en cours comprend la restauration des vitraux et des maçonneries de la façade sud de la nef et du clocher. Le piquage des enduits récents a permis de mettre à jour la différence de nature de construction entre ces deux parties d'époques différentes. La nef plus ancienne est une maçonnerie hétérogène de moellons de calcaire et de garluche. Le clocher est bâti en maçonnerie de moellons de Bidache, dont certaines parties sont régulièrement assisées. La restauration mise en œuvre consiste à restituer les enduits badigeonnés de la nef et à traiter le clocher de manière différenciée par un chaulage badigeonné semblable aux traces de badigeon clair retrouvées sous l'enduit qui recouvrait le clocher avant travaux.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2010 CONCERNANT LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE.

La réunion publique du 24 mars 2010 s'inscrit dans le cadre de la procédure de concertation mise en place à l'occasion de la révision simplifiée n°3 du POS décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2009.

Monsieur le Maire introduit la réunion et présente les intervenants :

- Monsieur MENSHEL Directeur général de la société 2NDSKY SOLAR Développement
- Monsieur REMAZEILLES chargé d'études à la société 2NDSKY SOLAR
- Monsieur LEDOS, ADACL, chargé de la révision simplifiée n°3 du POS

Une trentaine de personnes assiste à la réunion publique.

Monsieur REMAZEILLES présente le projet.

Le projet de centrale photovoltaïque initialement prévu sur 50 ha (30 ha communaux et 20 ha sur un terrain d'un propriétaire privé) va se recentrer sur les terrains communaux d'une contenance de 30 ha. Ces parcelles sont situées au lieu dit « Le Court ».

A l'issue de l'exposé, les participants sont invités à poser des questions ou faire part de leurs remarques.

Question n°1 : Quel est l'engagement de la Commune dans le projet ? Qui financera les 42 millions d'euros d'investissement ?

La Commune met à disposition un terrain forestier touché par la tempête Klaus, en contre partie duquel elle recevra un loyer. La Commune n'est pas partie prenante au financement de la centrale qui sera à la charge d'investisseurs privés. Les coûts de construction de la centrale sont à la charge de l'opérateur qui exploitera et entretiendra la centrale photovoltaïque.

Question n°2 : A l'issue des 20 ans d'exploitation, le contrat pourra t-il être reconduit ?

Tout dépendra des tarifs de rachat de l'électricité par EDF et des prix fixés par l'Etat.



Question n°3 : Un grand nombre de projets a vu le jour au niveau du département, le Préfet a gelé tous les projets, où en est la Commune au regard des différentes autorisations ?

En effet, les projets de centrales photovoltaïques concerneraient 6000 ha dans les Landes. 50% d'entre eux n'ont aucune viabilité. De nombreuses étapes restent à franchir pour Magescq. Parmi ces étapes :

- l'étude d'impact obligatoire qui sera réalisée par un cabinet d'études indépendant : le cabinet Eten à DAX. Les relevés doivent être effectués à des époques propices, notamment au printemps.
- l'autorisation de défrichement. Les terrains de la Commune sont gérés par l'ONF dans le cadre d'un plan de gestion durable de la forêt. Ce projet a donc été établi en étroite concertation avec l'ONF et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, notamment pour ce qui concerne l'autorisation de défrichement.
- la réalisation de la révision simplifiée n°3 du POS : condition nécessaire à l'obtention d'un permis de construire.
- la recherche de terrains compensatoires. La société 2NDSKY a l'obligation de reboiser sur des terrains qui ne sont pas recensés en terre agricole ou forestière. Pour le projet de Magescq, le reboisement compensatoire se fera en Dordogne.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes se prononce systématiquement contre les projets photovoltaïques sur les terrains agricoles.

Question n°4 : Pourquoi faut-il réviser le POS ?

La révision simplifiée du POS est l'une des étapes pour permettre l'installation de la centrale photovoltaïque. Il est nécessaire d'adapter le document d'urbanisme pour ces 30 ha. Un règlement sera établi. Il ne permettra que l'installation de la centrale photovoltaïque. Les règles d'urbanisme encadreront le projet afin d'apporter un maximum de garanties. Les prescriptions des différents services associées à cette révision tels que l'ONF, la DDTM des Landes, seront également respectées et intégrées au règlement.

Question n°5 : Comment les panneaux seront-ils fixés ?

Les panneaux seront fixés sur une structure métallique enfoncée dans le sol sans béton. Pour exemple, à Laluque, les pieds métalliques ont été installés à 1.50 m de profondeur, mais tout dépend de la composition du sol.

Question n°6 : Quel est la procédure de la révision simplifiée ?

La présentation de ce jour est faite dans le cadre de la procédure de révision simplifiée n°3 du POS, elle est intégrée à la concertation obligatoire, afin de garantir au maximum la transparence sur ce projet.

Les services de l'Etat du Département (DDTM, Préfecture...) vont être saisis du projet de révision simplifiée :

- présentation du document de zonage et du règlement aux personnes publiques associées et consultées à cette procédure
- enquête publique relative à cette procédure pendant un mois, le commissaire enquêteur est nommé par le tribunal administratif de Pau
- le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées
- délibération du Conseil Municipal, qui approuve la révision simplifiée

Un dossier de concertation destiné à recueillir les observations et remarques de toutes les personnes intéressées est à la disposition du public au secrétariat de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE MAREMNE (EX RN 10)

Dans notre dernier bulletin, nous rendions compte des premières conclusions validées par les élus sur l'aménagement et la mise en valeur de l'avenue de Maremne.

Nous les rappelons succinctement :

- maintenir et embellir la qualité des ambiances (présence d'arbres « repère » sur le clocher de l'église ; longue et large perspective par l'entrée nord ; entrée plus résidentielle par le sud) ;
- assurer la sécurité dans les déplacements : améliorer la sécurité des piétons, des deux roues et des riverains ; mettre en place un réseau de déplacement « doux » entre les équipements publics, les commerces, les services du cœur du bourg et le pôle d'animation des arènes (avec le nouvel espace commercial) ; finaliser la liaison école/médiathèque ;
- redistribuer les emprises piétons/automobiles.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'aide du CAUE des Landes (cabinet d'urbanisme et d'environnement) : tout en privilégiant l'axe Nord-Sud, il est apparu opportun et judicieux d'inclure dans ce programme l'étude de l'aménagement de la rue de la République et de la place de l'église (site central du village par sa disposition) et de y intégrer l'avenue du Marensin jusqu'aux écoles.

Une consultation de maître d'œuvre répondant aux critères ci-dessus a été lancée.

Le 19 mai, la commission d'appel d'offres a retenu 5 entreprises qui ont été auditionnées le 9 juin, pour n'en retenir qu'une.

L'équipe de maîtrise d'œuvre choisie est Béton Ingénierie Atlantique et Concept Paysage (J.-François Galinet). Elle sera donc chargée de préciser les qualités urbaines, paysagères et architecturales de la traversée du bourg et de ses abords immédiats.

PROCHAINE ETAPE : présentation par le maître d'œuvre des études préliminaires sur ces aménagements, avec la participation du Conseil Général, de MACS et de la commune (chacun intervenant pour ses compétences).

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ce projet important qui, à moyen terme, doit structurer harmonieusement le cœur de notre village, lieu de vie et de rencontre.



PENSONS À PRÉSERVER NOTRE FORÊT DES LANDES

Les feux en forêt ne sont pas une fatalité, tous ensemble respectons la forêt : adoptons les bons comportements car les incendies de forêt sont principalement causés par l'homme soit par malveillance ou involontaires :

- à pied, en voiture, en vélo... ne fumez pas en forêt, ne jetez pas vos mégots.
- ne faites pas de feu (barbecue notamment)
- ne laissez pas de bouteilles vides ou détritiques.
- ne circulez pas sur les pistes forestières et les pare-feux avec vos véhicules à moteur.

En cas de feu appelez le 18 ou le 112.

LE BRUIT

Ce que dit l'arrêté préfectoral n°99-364 :

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils peuvent être effectués les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit (décret du 18 avril 1995). Le tapage nocturne (entre 21h et 6h) étant plus sévèrement réprimé que le tapage diurne.

LE BRÛLAGE

Rappelons que l'élimination des ordures et de tout type de déchet par incinération fait l'objet d'une réglementation spécifique et que le brûlage à l'air libre est formellement interdit. Dans le souci du respect de la réglementation en vigueur et afin de préserver l'environnement et la tranquillité de chacun, le brûlage des déchets n'est pas admis sur le territoire communal.

PETITS ACHATS

Suite à l'aménagement de la place des arènes, le terrain de basket extérieur avait besoin d'un relooking, les barrières ont été repeintes, de nouveaux panneaux ont été installés afin de répondre aux normes en vigueur et cela pour un coût de 630€/TTC (fournisseur : Intersport).

LES INSPECTEURS MUNICIPAUX

Vous avez peut-être pu les remarquer, les inspecteurs municipaux de la commission urbanisme ont fait le tour de notre village à pieds afin de mieux observer les différentes signalétiques ça et là dans notre commune. Le premier constat concerne les panneaux de rue obsolètes, arrachés, abîmés ou manquants. Environ 50 panneaux vont être repositionnés par les employés municipaux pour une meilleure lisibilité des voies communales. Coût : 4.096,41€/TTC (fournisseur : Chelle Signalisation).

LES ANIMAUX ERRANTS

Le code rural, dans son article L.211-19-1 précise qu'il est interdit de laisser divaguer des animaux domestiques.

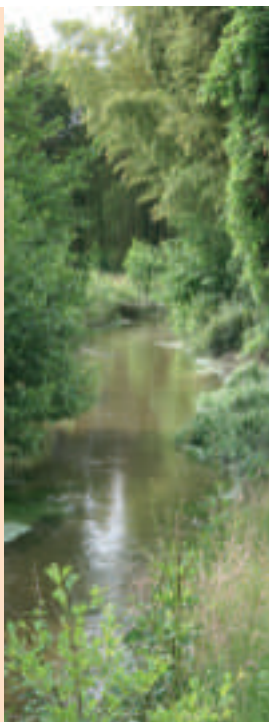
Tout animal trouvé divaguant sur la commune pourra être capturé et conduit au chenil de Capbreton. Les propriétaires pourront demander la restitution de leur animal, le paiement des frais seront à leur charge.

Les propriétaires sont tenus de promener leurs chiens en laisse et avec une muselière pour certaines catégories.

LES NORMES EN BREF...

La bonne gestion des forêts ne mérite-t-elle pas d'être encouragée ?

Norme PEFC : cette certification garantit une gestion durable des forêts, respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. Toute la chaîne de distribution (Exploitation forestier, Producteur de pâte à papier, Papetier, Distributeur, Imprimeur) doit détenir la certification pour garantir un produit de qualité au consommateur final. Dans ces conditions, la consommation de bois certifié PEFC ne contribue pas seulement à la prospérité des forêts et des populations qui en vivent. Elle permet aussi de lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique.



HEUREUX QUI COMME... A FAIT UN BEAU VOYAGE. CARNETS DE VOYAGES

Je me promenais dans ces contrées lointaines, sous d'autres latitudes. Là où on ne parle plus la même langue, les mêmes façons de faire, de vivre

Et j'ai découvert « ô pôvre » de moi qu'il n'y avait pas de papiers gras qui traînaient, pas de containers à poubelles débordant, ni même un amas au pourtour des points tris. En ai je vu d'ailleurs ??? il me semble bien que non... Seulement des containers de différentes couleurs, quelques affichettes sur ceux-ci pour rappeler le contenant de chacun. Et puis quoi, juste une affichette à côté « J'aime mon village, je l'entretiens ».

Serait-ce une question de méridiens ?? Une question d'éducation ?? Ou alors une question de culture ...

Si c'est une question de géographie, désolé je ne peux pas grand-chose. Si par contre cela vient de l'éducation, on peut toujours en remettre une couche : trions nos déchets, pour un village plus propre et plus agréable à vivre. Si les containers sont pleins, évitons de jeter à côté... cela semble logique ??? Si c'est culturel. Peut-être que là-bas la nature a appris à l'homme qu'il valait mieux la respecter. Une vie plus rude transmise par leurs anciens ? une contrée plus exigeante ?

Des mots tout ça ??? Enfin on peut toujours chercher des excuses ou des explications farfelues à nos travers.

Trions, trions...

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Veillez déposer vos ordures ménagères en sacs fermés dans le conteneur le plus proche. Ces bacs sont destinés uniquement aux ordures ménagères, merci de ne pas y déposer de végétaux ni de cartons ni d'encombrants. Pour les autres déchets, la déchetterie et les points tri sont à votre disposition.

Déchetterie :

Route de Soustons

Lundi

Hiver 8h00 - 12h00

13h15 - 18h00

Été 8h30 - 12h00

13h15 - 18h30

Jeudi

Hiver 8h00 - 12h00

Été 8h30 - 12h00

Vendredi matin

Hiver 8h00 - 12h00

Été 8h30 - 12h00

Samedi

Hiver 13h15 - 18h00

Été 13h15 - 18h30

Le changement d'horaire des déchetteries se fait en même temps que le changement d'heure (passage à l'heure d'été et passage à l'heure

Note : Fermée les jours fériés.

Points tris :

Produits acceptés : verre, plastique, pack, papier, métal, piles

Où ? :

- Parking près du cimetière
- Résidence les rives de Magescq
- Déchetterie

COLLECTE DES HUILES VÉGÉTALES

Vous avez de l'huile végétale en quantité importante et vous souhaitez vous en débarrasser :

Le SITCOM met à votre disposition des fûts de 120 litres au tarif de 20,50 € l'enlèvement.

Le prix comprend la mise à disposition du fût, son enlèvement et le traitement de l'huile végétale qu'il contient.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de contacter le SITCOM au 05 58 72 03 94.



CRÉATION DE DEUX NOUVELLES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DU CIAS DE MACS



Le service de transport et d'accompagnement du CIAS de MACS a été créé le 1er décembre 2009. Cette prestation met à la disposition de la population un service public d'accompagnement ayant pour objectif principal de maintenir l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. L'objectif est également de répondre aux demandes récurrentes de déplacements principalement auprès des personnes isolées ou atteintes de pathologies telles que la maladie d'Alzheimer.

Le service propose donc depuis cette date un accompagnement de proximité (sur le territoire de Macs : 23 communes), Madame Emmanuelle PIOT, en charge de cette activité, vient chercher la personne à son domicile, l'accompagne pendant son déplacement et la raccompagne ensuite. E. PIOT, forte de son expérience d'auxiliaire de vie au sein du CIAS pendant plusieurs années, possède les qualifications et compétences nécessaires pour aider physiquement et psychologiquement la personne accompagnée.

Le transport s'effectue dans un véhicule de 5 places adapté d'une plate forme permettant l'accompagnement des personnes à mobilité réduite. L'amplitude horaire du service proposée est de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Les déplacements proposés par le service accompagnement du CIAS de MACS :
Les déplacements de proximité (coiffeur, gare, pharmacie) mais également l'accompagnement aux courses, au marché, à la consultation médicale et paramédicale, au cinéma, l'aide aux démarches administratives, etc.

Les tarifs pratiqués tiennent compte des revenus du couple ou des personnes seules, sur la base de trois tranches qui déterminent la participation du bénéficiaire à 3,00 €, 6,00 € ou 9,00 € de l'heure. Une adhésion annuelle de 8,00 € comprenant les deux nouvelles activités sera demandée à chaque bénéficiaire du service.

Le service petit travaux entretien et bricolage du CIAS de MACS a été créé le 15 Décembre 2009.

Cette prestation comprend l'intervention d'un professionnel qui dispose d'un outillage réduit. L'équipement plus lourd à utiliser pour réaliser la prestation doit être fourni par l'utilisateur. De même que la matière première : peinture ampoule

Les tarifs pratiqués tiennent compte des revenus du couple ou des personnes seules, trois tranches ont été validées fixant la participation du bénéficiaire à 3,00 €, 6,00 € ou 9,00 € de l'heure. Les services proposés par le service « petits travaux d'entretien et bricolage » sont les suivants :

- Petits travaux d'intérieur (reprise de joints, rebouchage de trous, montage d'étagères, remplacement de vitres, réfection des mastics, changement de serrures, poignée de portes, réglage des portes et fenêtres, etc.)
- Petits travaux d'électricité (remplacement d'ampoules et néons, pose de luminaires, remplacement de prises électrique défectueuses, etc.)
- Petits travaux de plomberie (remplacement de mécanisme de chasse d'eau, robinetteries, débouchage et remplacement de siphon ou de tuyauteries, etc.)
- Petits travaux d'extérieur (jardinage rempotage, ramassage des feuilles, tonte, etc.)



Ces deux services sont prioritairement réservés aux bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS. Une adhésion annuelle de 8,00 € comprenant les deux nouvelles activités est demandée à chaque bénéficiaire du service.

Pour tout renseignement : 05 58 77 23 96



BASKET

Le 22 mai dernier, les poussins et les poussines de MAGESCQ BASKET ont brillamment clôturé la saison en s'imposant lors du tournoi final auquel ils participaient.

Les poussines, à LINXE, signent deux belles victoires face à LINXE et BENQUET. Les poussins font de même à HAUT-MAUCO devant HAUT-MAUCO et LACRABE-MORGANX.

Félicitations à toutes ces jeunes pousses pour leurs brillants résultats.

Les Poussins : Léo, Etienne, Samuel, Bastien, Patrick (Coach), Anthony, Alexandre, Pierre, Adrien, Jeremy

Les Poussines : Marie, Adélie, Manon, Laurine, Margot, Léa, Enola, Ameline, Maeva, Emma

Inscriptions et renseignements
Christelle Cres : 05.58.47.60.86 / 06.83.10.05.38
asmagescqbasket@wanadoo.fr

DÉFIBRILLATEUR

Qu'es acquo ????

Ce n'est pas un phénomène de mode.

Consciente des services et du rôle que peut apporter un défibrillateur lors d'une détresse cardiaque, l'équipe municipale de Magescq a décidé d'en acquérir deux (un "intérieur" et un second "extérieur") et d'en équiper ses installations.

Notre choix s'est porté sur un matériel très simple à utiliser, et à portée de tout public.

Une information a été donnée à l'ensemble du personnel en charge des sections sportives, à leurs éducateurs et aux élus. Il est à rappeler que le défibrillateur ne fait pas tout et qu'en cas de problème, il ne faut surtout pas oublier les principes fondamentaux des gestes d'urgence, le premier étant avant tout de PREVENIR LES SECOURS (112 ou le18). En effectuant cet investissement, nous avons voulu sécuriser davantage la pratique du sport à Magescq. Une journée de formation a eu lieu le 11 juin dernier dans la salle de la mairie sous l'égide du SDIS et de l'association des Maires des Landes.



Un groupe très attentif lors de la séance de formation

LA SECTION TENNIS DE MAGESCQ

Cette saison s'est révélée très prolifique pour les Seniors de l'Equipe de Tennis de Magescq.

Durant l'été, plusieurs de nos joueurs ont brillé dans les tournois de la Ligue CBBL, en réalisant de bons résultats, notamment à Magescq, Castets, Moliets, Dax, Capbreton, ce qui leur a permis d'améliorer leurs classements individuels.

En décembre, pour la Coupe d'Hiver de la Ligue, l'équipe de Magescq s'est imposée en 4ème division dans la poule B, en remportant ses 5 rencontres. Cette victoire nous assure la montée en 3ème division régionale pour la prochaine saison 2010 /2011.

En championnat des Landes individuel 4ème Série Seniors, Paul-Emilien CHEVALLEY s'est brillamment imposé en Finale le 8 mai 2010 à Mont de Marsan (6/2 – 6/0), remportant ainsi le titre de Champion des Landes, ce qui couronne une excellente saison avec de bonnes « perfs » et un classement à 15/4.

Au printemps, avec le renfort de deux nouveaux joueurs, Arnaud TARDY, Julien HAUTCLOCQ et le retour d'un jeune « ancien » Rémi LABEYRIE, tous d'un très bon niveau, nous avons décidé d'engager deux équipes pour la Coupe de Printemps qui a débuté début mai 2010. Avec deux victoires pour chacune d'elle en autant de rencontres disputées, cette compétition s'annonce sous les meilleurs auspices.

Tous ces progrès sont à mettre au compte des efforts assidus des joueurs aux entraînements et au savoir-faire de Ludovic LAGUIAN, le « coach », qui fait preuve d'un grand dévouement et d'une disponibilité de tous les instants.



Les champions des Landes

L'HISTOIRE D'UN POT DE MAYONNAISE ET DE CAFÉ

Quand il te semble qu'il y a « trop » de choses dans ta vie, quand 24 heures ne te semblent pas suffisantes... Rappelle-toi du pot de mayonnaise et du café ! Il était une fois, un professeur de philosophie qui, devant sa classe, prit un grand pot de mayonnaise vide et sans dire un mot, commença à le remplir avec des balles de golf.

Ensuite, il demanda à ses élèves si le pot était plein. Les étudiants étaient d'accord pour dire que OUI.

Puis le professeur prit une boîte pleine de billes et la versa dans le pot de mayonnaise. Les billes comblèrent les espaces vides entre les balles de golf. Le prof redemanda aux étudiants si le pot était plein. Ils dirent à nouveau OUI.

Après, le professeur pris un sachet rempli de sable et le versa dans le pot de mayonnaise. Bien sûr, le sable remplit tous les espaces vides et le prof demanda à nouveau si le pot était plein. Les étudiants répondirent unanimement OUI.

Tout de suite après le prof ajouta deux tasses de café dans le contenu du pot de mayonnaise et effectivement le café combla les espaces entre les grains de sable. Les étudiants se sont alors mis à rire...

Quand ils eurent fini, le prof dit : « Je veux que vous réalisiez que le pot de mayonnaise représente la vie.

Les balles de golf sont les choses importantes comme la famille, les enfants, la santé, tout ce qui passionne. Nos vies seraient quand même pleines si on perdait tout le reste et qu'il ne nous restait qu'elles. Les billes sont les autres choses qui comptent comme le travail, la maison, la voiture.

Le sable représente tout le reste, les petites choses de la vie. Si on avait versé le sable en premier, il n'y aurait eu de place pour rien d'autre, ni les billes ni les balles de golf. C'est la même chose dans la vie. Si on dépense toute notre énergie et tout notre temps pour les petites choses, nous n'aurons jamais de place pour les choses vraiment importantes.

Faites attention aux choses qui sont cruciales pour votre bonheur. Jouer avec ses enfants, prendre le temps d'aller chez le médecin, dîner avec son conjoint, faire du sport ou pratiquer ses loisirs favoris. Il restera toujours du temps pour faire le ménage, réparer le robinet de la cuisine... Occupez-vous des balles de golf en premier, des choses qui importent vraiment. Établissez des priorités, le reste n'est que du sable. » Un des étudiants leva alors la main et demanda ce que représente le café. Le professeur sourit et dit : « C'est bien que tu demandes. C'était juste pour vous démontrer que même si vos vies peuvent paraître bien remplies, il y aura toujours de la place pour une tasse de café avec un ami. »

LES DATES A RETENIR

JUILLET

09 - FNACA

24 - Tournoi de Volley CDF

Du 30 juillet au 1^{er} août inclus :
FETES LOCALES

AOUT

Du 1^{er} au 14 août - Tournoi de Tennis

SEPTEMBRE

05 - Repas du 3^{ème} Âge

30 - Don du sang

Mairie de Magescq, de 16h30 à 19h

NOVEMBRE

21 - Vide Grenier APE

DÉCEMBRE

3 et 4 - Téléthon

17 - Noël des Ecoles/APE



8 mai 2010 :
honneur rendu à
Mrs Chessel et Daugareil



Belle fête populaire de carnaval organisée par l'APE

Badminton interclubs seniors 2010



Badminton : tournoi Young Players 2010



Entraînement de la section judo



Henriette, 90 ans et toujours à la gym...
Bon anniversaire



Journée du syndicat
d'initiative
18 avril 2010



Journée du syndicat
d'initiative
18 avril 2010



Un club qui vit !
Coupe du maire

FÊTES DE *Magescq*

Vendredi 30 juillet 2010

- 18h00** Course à trottinettes 1^{ère} étape
- 21h00** Du balcon de la Mairie, remise des clés par Mr le Maire à la classe 2010
- Repas d'ouverture des Fêtes animé par les bandas "Mabuse Band" de Maubeuge
- Bal avec le podium "Le Macking" de Lit et Mixe

Samedi 31 juillet 2010

- 9h30** Pêche à la truite (enfant - 16 ans) - Route d'Herm
- 10h30** Petits jeux pour les écoles
- 14h00** Concours de pétanque entre Amis Magescquois au Boulodrome assuré par la classe 2010
- 18h00** Course à trottinettes 2^{ème} étape
- 21h00** Grand repas gastronomique animé par la banda "Vincent"
- Bal Disco soirée "Tempête de neige"

Dimanche 1^{er} août 2010

- 11h00** Dernière étape de trottinettes suivi de la remise des prix
- 12h00** Défilé de chars, cavalcade de la classe 2010
- Apéritif offert par la municipalité
- 13h30** « Tous à vos glaciers » pour un pique-nique sous le chapiteau place de la mairie animé par Adrien Laborde et son groupe "Ha Peta"
- 21h00** Show dansant par la troupe « Les dynamics »
- « gratuit » - Place de la Mairie.
- 23h15** Parking du cimetière :
- Show aquatique « la magie de l'eau »
- Jets d'eau et fontaines musicales
- Show laser
- Projection d'images sur grand écran
- Bal disco - Place de la mairie



LE BARRICOT RÉPUBLICAIN

Le 14 juillet, fête nationale de la France est traditionnellement associée au défilé militaire qui remonte les Champs Elysée ; mais le 14 juillet est avant tout la fête républicaine, symbole de liberté et nous nous réjouissons déjà de vous retrouver le mardi 13 juillet 2010 à partir de 19h30.

L'équipe municipale avec l'aide du Comité des Fêtes vous proposera une animation autour de chansons populaires pour tout public.